

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 28
**REVENTE DE DIFFERENTS IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER SMAF A DES BAILLEURS SOCIAUX**

* Par arrêté municipal du 28 novembre 2008 visé le 4 décembre 2008, la Commune a délégué à l'Etablissement Public Foncier / SMAF son droit de préemption pour l'acquisition de l'immeuble sis 80 rue de Blanzat - cadastré section LO 473,474,637 et 639.

Cette préemption a été faite pour le compte de Logidôme qui envisage de créer dans le volume existant, via des travaux de réhabilitation, deux à trois logements locatifs sociaux.

Cette opération va entrer dans sa phase opérationnelle.

* Par arrêté municipal en date du 23 juillet 2004 visé du même jour, la Commune a délégué à l'Etablissement Public Foncier / SMAF son droit de préemption pour l'acquisition d'un immeuble à usage de commerce cadastré section HX 16 sis 12 bis Place des Carmes Déchaux.

Cette acquisition a été faite dans le cadre de l'étude de restructuration de l'îlot Jacobins/Claudius pour compléter le parcellaire déjà maîtrisé par la Ville et envisager ainsi le désenclavement du bâti situé à l'arrière de l'îlot considéré et faciliter la réhabilitation des façades.

Un projet de transformation va concerner cet immeuble et impulser l'aménagement de l'îlot Jacobins/Carmes Déchaux/Claudius.

L'OPHIS du Puy-de-Dôme, auteur du projet, souhaite engager l'opération définie sur cet immeuble

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier / SMAF à revendre :

- à Logidôme l'immeuble 80 rue de Blanzat au montant de l'acquisition de 160.000 € + 10.000 € de commission d'agence augmentés des frais notariés supportés par l'Etablissement Public Foncier SMAF ainsi que les frais d'actualisation.
- à l'OPHIS du Puy-de-Dôme l'immeuble 12 bis Place des Carmes Déchaux au montant de 261 798,53 €, auquel s'ajoutent 30 134,36 € de frais d'actualisation soit un montant total de 291 932,89 €.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 juin 2009

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD